



**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES**
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél : (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931
Email : nigermission@ymail.com

Travaux de la 6ème Commission

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

(Point 85)

New York, le 23 Octobre 2020

Moussa Paraiso Souleymane

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation pour la façon dont vous dirigez nos travaux, félicitations que j'adresse également aux membres du Bureau.

Je suis convaincu que nos travaux connaîtront un succès sous votre leadership. Aussi, ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe Africain.

Ma délégation se réjouit du Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'organisation.

Monsieur le Président,

Cette année, nos travaux coïncident avec la célébration du 75^{ème} anniversaire des nations unies, placé sous le thème : « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut, réaffirmons notre attachement au multilatéralisme », est une opportunité de réaffirmer nos priorités face aux multiples crises et défis dans le monde et de proposer les mesures appropriées pour y faire face. C'est bien évidemment une ONU réformée qu'il nous faut, à travers une réforme courageuse du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, réforme qui doit se faire dans le respect des principes et procédures définis par la Charte.

Ceci nous donne l'occasion de réaffirmer notre attachement au multilatéralisme dans la poursuite des nobles objectifs que nous nous sommes assignés il y a 75 ans, et à davantage de rigueur dans la prise en compte de certains impératifs dans

l'application de la Charte, afin d'éviter que le monde ne connaisse une nouvelle fois les drames qui ont conduit à la création en 1945, de l'ONU.

Fort heureusement, en dépit des crises qui n'ont pas manqué d'éclater dans plusieurs régions, nous avons pu maintenir globalement la paix et la sécurité internationales, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

Mais la fin des grandes guerres n'a pas été synonyme de la paix retrouvée dans le monde. Bien au contraire, aux conflits d'intensités variables se sont ajoutées des menaces d'un type nouveau, comme le terrorisme, la cybercriminalité, les graves épidémies dont celle de la Covid-19, les effets néfastes du changement climatique, pour ne citer que ceux-là. Dans tous ces domaines, l'action solidaire de la communauté internationale devrait se manifester, conformément à la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Le 24 septembre 2019, lors de son intervention au débat général de la 74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, Son Excellence M. Issoufou Mahamadou, Président de la république du Niger, disait : « les intérêts nationaux sont mieux défendus dans la coopération que dans l'affrontement ». C'est le lieu de réaffirmer une fois de plus, le soutien de mon pays à la diplomatie multilatérale qui constitue un moyen irremplaçable pour relever les défis ci-haut cités, auxquels nous sommes confrontés.

Face aux multiples menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur la coexistence pacifique entre Etats, nous devons mutualiser nos

efforts dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le règlement pacifique des différends, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies. C'est ainsi que mon pays le Niger, en respect aux principes de sa politique étrangère, et conformément aux idéaux de la Charte à laquelle il a adhéré dès 1960, a toujours privilégié le règlement pacifique des différends avec ses voisins.

Aussi, ma délégation appelle les Etats à s'abstenir de recourir à la menace et à l'emploi de la force et à privilégier le règlement pacifique des différends, conformément aux articles 2 et 33 de la Charte des Nations Unies.

De même, elle exprime son attachement à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre Etats. En outre, mon pays voudrait réaffirmer l'importance de la diplomatie préventive dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait saluer les exposés régulièrement présentés par le Secrétaire général sur le document intitulé : « Adoption et application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies ».

Par ailleurs, mon pays se préoccupe de l'adoption et de l'application des sanctions imposée par les Nations Unies, notamment en ce qui concerne leurs répercussions sur les Etats tiers.

C'est pourquoi, nous appelons au respect des dispositions de la Charte et du droit international, car de telles sanctions, appliquées en conformité avec la Charte, constituent un instrument important pour garantir la paix dans le monde.

Aussi, voudrais-je rappeler l'important rôle de promotion de règlement pacifique des différends qu'a joué et que continue de jouer le principal organe judiciaire des Nations Unies qu'est la Cour internationale justice.

Pour conclure Monsieur le Président, je voudrais réitérer les vives félicitations de ma délégation au Comité spécial pour l'édifiant rapport qu'il a produit.

Je vous remercie.